Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_3-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 29
Absents représentés : 4

Date de la convocation : 19 janvier 2026
Date d'affichage : 19 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale « rue du Soleil Levant » 35133 LE CHATELLIER, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, Mme Machard, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléant présent sans voix délibérante : M. Jobert,

Absents excusés avec pouvoirs : Mme Balusson donne pouvoir à Mme Chataignier, Mme Meignan donne pouvoir à M. Prioul, M. Rault représenté par Mme Elshout, Mme Lohier représentée par M. Boulmer,

Absents Excusés : M. Sourdin Jean Frédéric,

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Gobé, M. Germain,

M. Pierre SOURDIN est désigné secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_3_020_7.1 : Ouverture de crédits

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances, rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu de l'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988, publié au Journal Officiel du 6 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé préalablement par l'organe délibérant qui devra également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés. Ces derniers seront repris au budget lors de son adoption.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses article L.1612-1 et L.2121-29

Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des finances, propose :

- **D'engager, liquider et ordonnancer les dépenses en investissement s'élevant à 868 087 € pour le budget général ;**

- **D'engager, liquider et ordonnancer les dépenses en investissement s'élevant à 45 976 € pour le budget annexe santé ;**

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260127-2026_3-DE

- **D'engager, liquider et ordonnancer les dépenses en investissement s'élevant à 19 416 € pour le budget annexe logement.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur Jean Claude BOULMER, Vice-président en charge des Finances, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT